Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260127-01_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 11

Ouverture de la séance :
Présents : 9
Votants : 9
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
20 janvier 2026

Date d'affichage
20 janvier 2026

Vote : Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 27 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **20 janvier 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, Franck BRYON, Florence GELOIN, Denis TALIGOT, Loïc CARRÉ Adjoints, Pierrick BARON, Guillaume LALOE, David GILBERT, Maëlig LE DU conseillers.

Etaient absentes excusées : Christèle HARDY, Catherine DOMAGNÉ

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 01/2026 : **APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 9 DECEMBRE 2025**

Monsieur Le Maire propose d'élire le secrétaire séance.
Monsieur Le Maire propose également d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des présents (Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0) :

- **NOMME** Mme Florence GELOIN comme secrétaire de séance,
- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025, signé par Mr Le Maire et le secrétaire de séance,
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN
Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire, Denis CHOPIN